

Fiche de produit relative à la consommation énergétique

Suprapur

KBRC 15-1, A23/A21

7736601384

Les données ci-dessous satisfont aux exigences des règlements (UE) N° 811/2013, N° 812/2013, N° 813/2013 et N° 814/2013 complétant la directive 2010/30/UE.

Caractéristiques du produit	Symbole	Unité	7736601384
Chaudière à condensation			oui
Puissance thermique nominale	Prated	kW	14
Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux	η_s	%	93
Classe d'efficacité énergétique			A
Puissance utile			
À la puissance thermique nominale et en régime haute température	P_4	kW	13,8
À 30 % de la puissance thermique nominale et en régime basse température	P_1	kW	4,6
Rendement utile			
À la puissance thermique nominale et en régime haute température	η_4	%	88,1
À 30 % de la puissance thermique nominale et en régime basse température	η_1	%	98,4
Consommation d'électricité auxiliaire			
À pleine charge	elmax	kW	0,038
À charge partielle	elmin	kW	0,017
En mode veille	P_{SB}	kW	0,005
Autres caractéristiques			
Pertes thermiques en régime stabilisé	P_{stby}	kW	0,059
Émission d'oxyde d'azote (uniquement pour le gaz et le mazout)	NO_x	mg/kWh	22
Niveau de puissance acoustique, à l'intérieur	L_{WA}	dB	47

Fiche de système relative à la consommation énergétique

Suprapur

KBRC 15-1, A23/A21

7736601384

Les données ci-dessous satisfont aux exigences des règlements (UE) N° 811/2013, N° 812/2013, N° 813/2013 et N° 814/2013 complétant la directive 2010/30/UE.

L'efficacité énergétique indiquée dans cette fiche de données pour la combinaison de produits peut légèrement diverger de l'efficacité énergétique après son montage dans un bâtiment, car celle-ci est influencée par d'autres facteurs, comme les pertes thermiques dans le système de distribution et les dimensions des produits par rapport à la taille et aux propriétés du bâtiment.

Indications pour le calcul de l'efficacité énergétique pour le chauffage des locaux		
I	Valeur de l'efficacité énergétique, pour le chauffage des locaux, du dispositif de chauffage des locaux utilisé à titre principal	93 %
II	Coefficient de pondération de la puissance thermique du dispositif de chauffage utilisé à titre principal et du dispositif de chauffage d'appoint d'un produit combiné	-
III	Valeur de l'expression mathématique $294/(11 \cdot Prated)$	-
IV	Valeur de l'expression mathématique $115/(11 \cdot Prated)$	-

Efficacité énergétique saisonnière, pour le chauffage des locaux, de la chaudière I = **1** 93 %

Régulateur de température (De la fiche de données du régulateur de température) + **2** 4,0 %

Classe : I = 1 %, II = 2 %, III = 1,5 %, IV = 2 %, V = 3 %, VI = 4 %, VII = 3,5 %, VIII = 5 %

Chaudière d'appoint (De la fiche de données de la chaudière) (- I) x 0,1 = ± **3** %

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux (en %)

Contribution solaire (De la fiche de données du dispositif solaire) (III x + IV x) x 0,9 x (/ 100) x = + **4** %

Taille du capteur (en m²)

Volume du ballon (en m³)

Efficacité utile du capteur (en %)

Classe du ballon : A⁺ = 0,95, A = 0,91, B = 0,86, C = 0,83, D-G = 0,81

Pompe à chaleur d'appoint (De la fiche de données de la pompe à chaleur) (- I) x II = + **5** %

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux (en %)

Contribution solaire ET pompe à chaleur d'appoint 0,5 x **4** OU 0,5 x **5** = - **6** %
(Choisir la plus petite valeur)

Efficacité énergétique saisonnière, pour le chauffage des locaux, du produit combiné **7** 97 %

Classe d'efficacité énergétique saisonnière, pour le chauffage des locaux, du produit combiné **A**

G < 30 %, F ≥ 30 %, E ≥ 34 %, D ≥ 36 %, C ≥ 75 %, B ≥ 82 %, A ≥ 90 %, A⁺ ≥ 98 %, A⁺⁺ ≥ 125 %, A⁺⁺⁺ ≥ 150 %

Montage de la chaudière et de la pompe à chaleur d'appoint avec émetteurs de chaleurs basse température (35 °C) ?

(De la fiche de données de la pompe à chaleur) **7** 97 + (50 x II) = %

